

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-163

■ Délibération

N° 2026-131

Séance du 15 septembre 2026

**COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE : DESIGNATION DU NOMBRE
ET DES MEMBRES**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 09 septembre 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe d'Evires - 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - DAUBERCIES A. - DUPONT C. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à ALESINA C.) - BERTHOLIO C. (pouvoir à BOCQUET J.) - GURLIAT C. (pouvoir à MACHEDA P.)

Absents : CHAPPAZ B.

Secrétaire de séance : Florian THABUIS

Entendu l'exposé suivant :

Par délibération n°2026-45 du 7 avril 2026, la commune a créé une commission communale pour l'accessibilité.

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre suppléant de la commission communale pour l'accessibilité.

Aussi,

Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite " loi Handicap " ;

Vu la délibération N°2026-45 du 7 avril 2026 portant désignation du nombre et des membres de la commission communale d'accessibilité,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouvel élu suppléant suite à la démission d'un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer à 8 le nombre de membres composant la commission communale d'accessibilité ;
- **PROPOSE** les représentations suivantes :
 - 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants élus communaux
 - D'un représentant du centre Arthur Lavy
 - De deux représentants du CCAS (parmi les administrateurs non élus)
 - D'un représentant de l'association APAJH 74 Association départementale pour adultes et jeunes handicapés de Haute-Savoie.
- **DÉSIGNE** les élus municipaux ci-après représentants la commune qui composeront la commission communale ou intercommunale d'accessibilité :

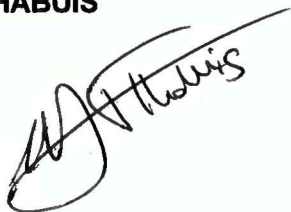
Membres titulaires :

- Jean-Charles MAXENTI (titulaire)
- Jean-Yves RUBIN-DELANCHY (titulaire)
- Bastien CHAPPAZ (titulaire)
- Céline BURDIN (titulaire)

Membres suppléants :

- Christelle ALESINA (suppléante)
- Clotilde DUPONT (suppléant)
- Aymeric DAUBERCIES (suppléant)
- Francis AUBERT (suppléant)

Le Secrétaire de séance
Florian THABUIS



Le Maire
Christian ANSELME

